



Fabrice CORDONNIER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale Grande Aquitaine

MJC GOURDON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon
Place Noël Poujade
46300 GOURDON

Ce rapport contient 27 pages

252, Route du Mont Saint Jean
46300 GOURDON
accueil@sogorec.fr
Tél. : 05 65 41 04 34

MJC GOURDON

Siège Social : Place Noël Poujade – 46300 GOURDON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association MJC GOURDON

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC GOURDON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Informations générales complémentaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux retraitements relatifs aux produits d'activités et aux produits des

adhésions.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de retraitements de ces produits et nous nous sommes assurés que la note « Informations générales complémentaires » de l'annexe fournit une information appropriée.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association MJC GOURDON.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon,

Le 29 mai 2026

DocuSigned by:
Fabrice CORDONNIER
505DBF0C7A21426...

Fabrice Cordonnier
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 942	3 942		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	18 751	18 751		
	Autres immobilisations corporelles	38 007	22 525	15 481	3 541
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	1 397		1 397	1 397
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	62 097	45 218	16 879	4 939
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 370		1 370	519
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	141 400	10 778	130 623	135 754
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	143 393		143 393	120 977
Charges constatées d'avance	7 584		7 584	7 525	
Valeurs mobilières de placement					
Instrument financiers et jetons détenus					
Disponibilités	90 747		90 747	63 782	
	TOTAL (III)	384 494	10 778	373 716	328 556
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	446 591	55 995	390 595	333 495

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	23 330	23 330
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	20 383	20 383
Autres			
Report à nouveau	(94 819)	(131 174)	
Excédent ou déficit de l'exercice	12 470	36 354	
	Total des fonds propres (situation nette)	(38 636)	(51 107)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	66 365	9 450
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	66 365	9 450
	Total des fonds propres	27 729	(41 657)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		9 000
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		9 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	57 613	53 231
	Total des provisions	57 613	53 231
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 250	4 734
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 241	185 152
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	42 635	54 747
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 372	965	
Produits constatés d'avance	51 754	67 322	
	Total des dettes (1)	305 253	312 921
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	390 595	333 495
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	302 003	308 186
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
Règlement ANC 2022-06			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	13 887	12 656
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	180 584	172 829
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	448 921	463 029
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	49	146
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 536	5 746
	Utilisations des fonds dédiés	9 000	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	30 877	14 292	
	Total des produits d'exploitation	685 854	668 697
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	236 452	189 906
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 211	6 132
	Salaires	315 027	325 072
	Cotisations sociales	74 962	84 227
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 583	14 445
	Dotation aux provisions	4 382	6 609
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	16 407	6 373	
	Total des charges d'exploitation	659 023	632 764
	RESULTAT D'EXPLOITATION	26 830	35 933

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION				26 830	35 933
PRODUITS FINANCIERS	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			230	38
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des immobilisations financières cédées				
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers				230	38
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées			17	6
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières				17	6
RESULTAT FINANCIER				213	32
RESULTAT COURANT avant impôts				27 043	35 965
Produits exceptionnels					389
Charges exceptionnelles				14 573	
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(14 573)	389
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices					
TOTAL DES PRODUITS				686 084	669 125
TOTAL DES CHARGES				673 614	632 771
EXCEDENT ou DEFICIT				12 470	36 354
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature					
Prestations en nature				34 899	13 209
Bénévolat					
TOTAL				34 899	13 209
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens				34 899	13 209
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL				34 899	13 209

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social :

L'objet social de la Maison des Jeunes et de la culture de Gourdon est de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes et de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

Missions sociales :

- * Domaine d'activité lié à l'enfance : gestion d'activité péri et extrascolaires,
- * De l'animation locale et culturelles : proposition de rencontres théâtrales, d'accueil de résidences artistiques, d'expositions, de diffusion de stand up,et d'un événement annuel, le Show de la MJC,
- * Des clubs d'activités : organisation d'une trentaine d'activité,
- * L'animation de la Vie Sociale : animations sociales qui visent des publics en voies d'exclusion, un public familial avec des activités "parents/enfants", des sorties familiales, un Contrat d'Accompagnement Scolaire (CLAS), l'ouverture d'une ludothèque...
- * de l'animation jeunesse : intervention au lycée, organisation de projets internationaux, accompagnement au BAFA...

Moyens mis en œuvre et ressources :

La MJC peut mettre à la disposition du public, dans le cadre d'installations diverses, avec le concours de professionnels salariés ou bénévoles, des activités dans des domaines socioculturel, culturel, social, sportif, économique, etc.

A l'écoute de la population, la MJC participe au développement local en agissant en partenariat avec les collectivités locales et territoriales.

La MJC est financée par la Mairie de Gourdon, la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la CAF. Une contribution financière est demandée aux familles pour les clubs d'activités et le secteur enfance.

Ressources humaines : l'effectif s'est élevé à l'équivalent de 11 ETP au 31/12/2025.

Le directeur est mis à la disposition par la Fédération Régionale des MJC Pyrénées Occitanie depuis 2016.

Les investissements de l'exercice 2025 se sont élevés à 14 546 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers dont le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Le bilan de l'exercice présente un total de **390 595** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **686 084** euros et un total **charges** de **673 614** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **12 470** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Règles et Méthodes Comptables

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées (*à adapter si nécessaire*) :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
777... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	74720000 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	424.55 €
79110000 Transferts charges d'exploitation (IJ CPAM)	64900000 REMB IJ CPAM	2 039.64 €
79110000 Transferts charges d'exploitation (IJ Prévoyance)	64910000 REMB IJ Prévoyance	
791... Transferts charges d'exploitation (remboursements de formations)	75801000... Remboursements de formations	21 251.67 €

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Informations générales complémentaires

Le principe d'indépendance des exercices comptables a été une nouvelle fois appliqué sur cet exercice et nous a amené à retraiter les produits d'activités et des adhésions versés entre le 1er septembre 2025 et 31 décembre 2025.

Le rattachement sur l'exercice 2026 des cotisations perçues sur les quatre derniers mois de 2025 et correspondant à la période du 1er janvier au 30 juin 2026 a pour conséquence la constatation d'un produit constaté d'avance de 44 254 euros.

Le rattachement sur l'exercice 2026 des adhésions perçues sur les quatre derniers mois de 2025 et correspondant à la période du 1er janvier au 31 août 2026 a pour conséquence la constatation d'un produit constaté d'avance de 7 501 euros.

Etat des services rendus gratuitement

La ville de Gourdon met à la disposition de la MJC du personnel municipal pour la cantine et le ménage pendant le périscolaire.

La C.C.Q.B. met à la disposition de la MJC la cantinière pour l'ALSH de Gourdon.

La MJC dispose à titre gracieux de plusieurs locaux :

- * siège administratif,
- * Foyer Daniel Roques,
- * Locaux ALSH,
- * Gymnase de l'Hivernerie et de la Poussie,
- * Dojo municipal,
- * Locaux salles des clubs d'activités (Pargueminiers...)
- * Ecole Hivernerie et école Frescaty.

Règles et Méthodes Comptables

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association a opté depuis l'exercice clos le 31/12/2020 pour l'application de l'article 321-1 du règlement ANC n°2014-03 qui consiste à constater une provision pour la totalité des engagements en matière de pensions en raison de départ à la retraite à l'égard des membres du personnel.

L'association dépend de la convention collective de l'Education, Culture, Loisirs et Animation.

Cette convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun autre accord particulier n'a été signé par l'association concernant l'indemnité de fin de carrière.

L'engagement de fin de carrière est constaté sous forme de provision.

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	7 770
55 à 59 ans	6 à 10 ans	35 566
45 à 54 ans	11 à 20 ans	8 241
35 à 44 ans	21 à 30 ans	4 562
moins de 35 ans	plus de 60 ans	1 474
Engagement total		57 613

Hypothèses de calculs retenues :

Les hypothèses suivantes ont servi de base au calcul de la dette actuarielle de l'association en matière d'engagement de retraite :

- augmentation annuelle des salaires = 1%
- taux d'actualisation = 3.40%
- date de départ = 65 ans
- taux de rotation du personnel = moyen
- taux de charges sociales ou contribution sur les indemnités de mise à la retraite = 50%
- la table de mortalité = INSEE 2016-2018 - données déf.
- la méthode de calcul = ANC 2021
- les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés
- départ à la retraite initié par l'employeur par soucis de prudence.

Règles et Méthodes Comptables

Autre information

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyé : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;

- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivité territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres...

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	3 942					3 942
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 942					3 942
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 495				1 745	18 751
	Instal., agencement, aménagement divers	10 264		12 952			23 216
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 197		1 594			14 791
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	1 397					1 397
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 354		14 546		1 745	58 155	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		49 295		14 546		1 745	62 097

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		3 942			3 942
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			3 942		3 942
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		20 495		1 745	18 751
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		7 108	2 242		9 350
	Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier		12 812	363		13 176	
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			40 415	2 606	1 745	41 276
TOTAL			44 357	2 606	1 745	45 218

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	14 917	14 917	
	Autres créances clients, usagers	126 483	126 483	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 974	5 974	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	541	541	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	135 313	135 313	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	1 566	1 566		
Charges constatées d'avance	7 584	7 584		
TOTAL DES CREANCES		292 377	292 377	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	206 241	206 241		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	15 634	15 634		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 542	20 542		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 459	6 459		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	1 372	1 372			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	51 754	51 754			
TOTAL DES DETTES		302 003	302 003		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Créances

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	14 917	14 917	
	Autres créances clients	126 483	126 483	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 974	5 974	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	541	541	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	135 313	135 313	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 566	1 566	
Charges constatées d'avances	7 584	7 584		
TOTAL DES CREANCES		292 377	292 377	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Dettes

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	206 241	206 241		
Personnel et comptes rattachés	15 634	15 634		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 542	20 542		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 459	6 459		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 372	1 372		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	51 754	51 754		
TOTAL DES DETTES	302 003	302 003		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	53 231	4 382		57 613	
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	53 231	4 382		57 613		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers	11 336	1 977	2 536	10 778
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	11 336	1 977	2 536	10 778		
TOTAL GENERAL		64 567	6 359	2 536	68 391	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		6 359	2 536		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			51 754
Cotisations clubs		44 254	
Adhésions		7 501	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
	TOTAL		51 754

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			7 584
Assurances		1 812	
Maintenance		806	
Abonnements cotisations		3 221	
SACEM SPRE		376	
Logiciels		351	
Relations publiques		1 018	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			7 584

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise	23 330				23 330
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	20 383				20 383
Autres réserves					
Report à nouveau	(131 174)	36 354			(94 819)
Excédent ou déficit de l'exercice	36 354	(36 354)	12 470		12 470
Situation nette	(51 107)		12 470		(38 636)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	9 450		57 340	425	66 365
Provisions réglementées					
TOTAL	(41 657)		69 810	425	27 729

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
DRAJES CAFE ASSOCIATIF 2021	9 000		9 000				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	9 000		9 000				

31 décembre 2025 - 12 mois

Association MJC GOURDON



Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		1 667	298 000	140 600	8 230	448 497
Subventions d'investissement				43 840	13 500	57 340
TOTAL		1 667	298 000	184 440	21 730	505 837

Voir attestation de l'expert-comptable

DocuSigned by:



505DBF0C7A21426...

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Mairie		156 000	
C.C.Q.B.		140 000	
Département		2 000	
CAF		140 600	43 840
AUTRES			
Fonjep		7 107	
Divers CRETERIUM CDTT...		1 123	
Fondation VINCI			13 500
ETAT			
ASP		1 667	
Totalisation		448 497	57 340

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Ville de Gourdon : locaux du siège et salles des clubs d'activités	34 899	13 209
Prestations	34 899	13 209
Personnel bénévole		
Total	34 899	13 209



Cabinet SOGOREC
Expertise, Audit et Conseils

Fabrice CORDONNIER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale Grande Aquitaine

MJC GOURDON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon
Place Noël Poujade
46300 GOURDON

Ce rapport contient 1 page

252, Route du Mont Saint Jean
46300 GOURDON
accueil@sogorec.fr
Tél. : 05 65 41 04 34
Fax : 05 65 41 39 35

MJC GOURDON

Siège Social : Place Noël Pujade – 46300 GOURDON

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Gourdon,
Le 29 mai 2026

DocuSigned by:
Fabrice CORDONNIER
505DBF0C7A21426...

Fabrice Cordonnier
Commissaire aux comptes